

## **La diaspora : acteur du développement industriel en Afrique**

**Ravaka RANDRIANARIMANANA <sup>1\*</sup>**

<sup>1</sup> Université Laval, Québec, Canada, [ravaka-elie-sylvia.randrianarimanana.1@ulaval.ca](mailto:ravaka-elie-sylvia.randrianarimanana.1@ulaval.ca)

\* auteur correspondant

**Résumé :** La diaspora est une communauté ethnique marquée par son expérience migratoire qui a gardé un lien avec son pays d'origine. En tant qu'acteur de développement, ce lien se manifeste généralement par différentes contributions socioéconomiques. Avec ses acquis dans son pays d'accueil, la diaspora africaine a accumulé des atouts qui lui permettent de supporter l'industrialisation dans son pays d'origine. Notre objectif dans cette étude est d'analyser le rôle de la diaspora dans l'industrialisation de l'Afrique. Nous avons collecté les données selon une méthode de recherche documentaire. Les résultats ont permis de soulever trois types d'implications : les investissements monétaires, le transfert de connaissances et l'entrepreneuriat. Cette étude formule des propositions pour attirer, soutenir et créer un environnement favorable aux contributions de la diaspora.

**Mots-clés :** diaspora africaine ; investissements monétaires ; transfert de connaissances ; entrepreneuriat ; Afrique ; industrialisation.

**Abstract :** The diaspora is an ethnic community shaped by its migratory experience, maintaining a connection with its country of origin. As a development actor, this connection is generally expressed through various socio-economic contributions. Drawing on its experience in host countries, the African diaspora has acquired assets that enable it to support industrialization in its country of origin. The objective of this study is to analyze the role of the diaspora in Africa's industrialization. Data were collected using a documentary research method. The results highlight three main areas of impact : financial investments, knowledge transfer, and entrepreneurship. This study puts forward recommendations to attract, support, and create a favorable environment for the contributions of the diaspora.

**Keywords :** African diaspora ; financial investments ; knowledge transfer ; entrepreneurship ; Africa ; industrialization.

**Classification JEL :** O15.

### **1. Introduction**

Entre les années 2000 et 2020, le nombre d'immigrants en circulation dans le monde a augmenté de 108 millions de personnes. La formation de cette diaspora est renforcée par le mécanisme de la chaîne migratoire qui facilite l'arrivée de nouveaux migrants par l'entremise de ceux qui sont déjà installés dans les pays d'accueil respectifs. Il n'existe pas en ce jour une définition étymologique universelle de la diaspora. Nafa & Saad (2019) la reconnaissent suivant trois critères : l'existence d'une mémoire collective, une communauté organisationnelle et un réseau d'échange. Selon Brinkerhoff (2011), elle se caractérise par un lien psychologique, communicatif et matériel avec son pays d'origine. Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (Mcauliffe & Ruhs, 2018), la diaspora se définit comme étant « les migrants ou les descendants de migrants dont l'identité et le

sentiment d'appartenance ont été façonnés par leur expérience migratoire et leur parcours ». L'analyse de ces différentes définitions permet de faire ressortir l'idée d'une communauté ethnique marquée par son expérience migratoire et ayant gardé un lien avec son pays d'origine. Ce lien entre la diaspora et son pays d'origine se matérialise généralement par différents supports socioéconomiques.

Pourtant, l'émigration de la population vers un pays développé avait, dans les années 1970, une connotation négative dans le pays d'origine. La diaspora africaine était qualifiée de déserteur dans les années 1960. Cependant, depuis la prise de conscience de l'importance de ses contributions, elle a fait l'objet de stratégies particulières d'attraction.

Par ailleurs, les pays qui connaissent le plus grand nombre d'émigrations sont ceux qui reçoivent le plus de fonds issus de leur diaspora, soit l'Inde, la Chine et le Mexique, avec respectivement 78,6 milliards de dollars (Mds \$), 67,4 Mds \$ et 35,4 Mds \$ en 2018 (OIM, 2019). Ainsi, l'émigration est davantage associée à un gain grâce aux contributions apportées dans son pays d'origine. Selon la Banque africaine de développement (BAD, 2011), l'Afrique s'appuie fortement sur sa diaspora, puisque ses investissements sur le continent sont nettement plus élevés que les investissements étrangers. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'Union africaine (UA) reconnaît la diaspora africaine comme la 6e région du continent.

Alors que le continent recèle 30% des ressources minières mondiales, la plus grande parcelle de terre arable dans le monde et une population qui deviendra le prochain grenier en main-d'œuvre, il dépend encore largement des IDE pour relancer son plan d'industrialisation. Le nombre d'émigrés africains s'élève à 45,8 millions en 2024 (Portail sur les données migratoires, 2025). Par ailleurs, la diaspora africaine émigre majoritairement vers les pays à revenu élevé et les pays à revenu intermédiaire, donnant la possibilité d'accumuler des acquis dans le pays d'accueil. En tant qu'acteur de développement, elle a la capacité de participer à cet effort de développement industriel en Afrique. Notre objectif dans cette étude est d'analyser le rôle de la diaspora dans l'industrialisation de l'Afrique.

Nous nous interrogeons sur la question suivante : « Quels sont les mécanismes favorables à la participation de la diaspora à l'industrialisation de l'Afrique ? ». À travers une méthode de recherche documentaire, nous avons collecté et analysé des informations sur les contributions de la diaspora dans son pays d'origine et sur l'industrialisation en Afrique. L'étude s'est appuyée sur les rapports économiques, les sites web des gouvernements africains et des associations de la diaspora, les études sur la diaspora et les articles scientifiques. Les contributions financières sont celles qui attirent davantage l'attention des pays d'origine, car elles sont plus facilement retraçables, et dont les impacts peuvent être quantifiés. Cependant, les contributions de la diaspora vont au-delà du seul aspect financier, car elle peut également transférer des connaissances nécessaires au développement du capital humain dans le pays d'origine. Aussi, la diaspora participe à la création d'emploi, l'innovation et le développement de son pays d'origine à travers ses activités entrepreneuriales. Dans cet article, il est question d'identifier les implications de la diaspora dans le secteur manufacturier et de proposer un ensemble de mesures à l'intention des pays africains pour les engager dans l'industrialisation.

## **2. Implications de la diaspora et impacts sur le secteur manufacturier**

Les pays africains ont enchaîné les politiques d'industrialisation depuis leur indépendance. Par exemple, le Sénégal a opté pour une politique d'industrialisation par la substitution aux importations jusqu'à la mise en place d'un programme de privatisation des entreprises en 1980 (Cissé et al., 2016). Historiquement, les pays africains ont adopté 3 principales politiques d'industrialisation similaires (voir tableau 1), dont les 2 dernières ont particulièrement été influencées par les organismes internationaux de financement (Page, 2017). Pourtant, la part du secteur manufacturier dans le PIB demeure faible et continue de décroître. Entre 1981 et 2022, elle a connu une baisse de 7% (Abreha et al., 2022). Comme le tableau 1 le démontre, l'échec des principales politiques d'industrialisation en Afrique est attribué à plusieurs contraintes, dont le faible accès à une main-d'œuvre qualifiée et l'état des infrastructures. C'est dans ce contexte que la diaspora peut intervenir en surpassant ces

contraintes grâce à ses investissements monétaires, le transfert de connaissances et l'entrepreneuriat.

**Tableau 1 : Dysfonctionnement des politiques d'industrialisation en Afrique et rôles de la diaspora**

| Politiques                                                                                                                                                                                | Contraintes                                                                             | Rôles de la diaspora                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Substitution des importations par l'État                                                                                                                                                  | Excès des dépenses publiques ralentissant la capacité de l'État à gérer les entreprises | Investissements monétaires pour le financement des entreprises locales     |
| Consensus de Washington sur la période d'ajustement structurel (privatisation des entreprises, libéralisation du commerce, déréglementation des entrées et sorties des biens et services) | Pression de la compétition internationale avec l'importation                            | Expansion de la production locale par la création d'entreprises            |
| Concentration sur le climat d'investissements                                                                                                                                             | Main-d'œuvre non qualifiée                                                              | Développement du capital humain via le transfert de connaissances          |
|                                                                                                                                                                                           | État défavorable des infrastructures                                                    | Investissements monétaires orientés dans les infrastructures industrielles |

Sources : Page (2017), Aryeetey & Moyo (2012).

## 2.1. Les investissements monétaires

Les investissements monétaires des membres de la diaspora africaine sont principalement destinés à leurs familles. Leur valeur réelle dépasse largement les chiffres officiels en raison des moyens directs de faire parvenir des fonds aux destinataires sans toujours emprunter les voies formelles. Ces transferts ne se traduisent pas automatiquement en moteur de création de valeur ajoutée pour les pays d'origine. De plus, les coûts de transfert de fonds sont nettement plus élevés en Afrique que dans le reste du monde, soit 8,35% contre 6,25% (Banque mondiale, 2023). Pourtant, les investissements de la diaspora dans son pays d'origine sont plus stables que les investissements étrangers, notamment durant les situations de crise (Plaza & Ratha, 2011). Aussi, la diaspora a une plus faible perception des risques encourus en investissant dans son pays d'origine (Agunias & Newland, 2012). Il s'agit d'une opportunité pour les pays en développement qui dépendent fortement de l'appréciation des investisseurs étrangers.

Dans la mesure où les fonds de la diaspora sont canalisés dans des activités du secteur manufacturier, ils peuvent potentiellement contribuer à l'industrialisation du pays d'origine. Pour ce faire, les pays africains peuvent s'appuyer sur deux moyens de financement du secteur manufacturier par la diaspora : les obligations et le financement participatif.

### 2.1.1. Les obligations

Les rapatriements de fonds de la diaspora permettent aux pays africains d'acquérir des devises étrangères et de rembourser la dette extérieure (OIM, 2004). Contrairement aux transferts de fonds, la diaspora peut s'attendre à un retour de ses investissements avec des obligations. Par ailleurs, les pays africains font partie de ceux qui ont émis le plus d'obligations à l'endroit de la diaspora.

À la différence des investisseurs étrangers, le patriotisme est l'une des motivations d'investissement de la diaspora dans son pays d'origine (Mullings, 2011). De ce fait, les pays d'origine peuvent mettre en place des projets d'envergure industrielle, tels que la création d'une Zone économique spéciale (ZES), le renforcement des infrastructures, etc., qui offrent à la diaspora la possibilité de satisfaire sa motivation altruiste, mais également de recevoir un retour sur ses investissements. Bien que le taux d'intérêt soit patriotique, cela pourrait constituer une option plus avantageuse pour elle que de garder la totalité de son épargne dans un compte de dépôt dans le pays de résidence (CNUCED, 2018).

Le financement de projets d'électrification grâce au recours aux obligations de la diaspora éthiopienne aurait favorisé un début d'industrialisation dans le pays (Mugano, 2018).

Cependant, le succès de ce mécanisme dans les pays africains n'est pas encore généralisé. Bien que les investissements de la diaspora soient plus stables que les investissements directs étrangers, ils ne sont pas moins sensibles au climat institutionnel dans le pays d'origine (Plaza & Ratha, 2011). Aussi, dans la mesure où la diaspora souhaiterait avoir plus d'interactions avec les projets industriels, elle pourrait recourir au financement participatif.

### **Encadré 1 : Émission d'obligations de la diaspora nigériane**

Au Nigeria, le gouvernement a mis en place un mécanisme de financement des projets locaux au moyen d'emprunts auprès de sa diaspora. Dans cette perspective, la diaspora nigériane agit comme un investisseur, mais propose un taux d'intérêt « patriotique » et un échéancier de remboursement plus adapté à la réalité des porteurs de projets. Par ailleurs, le faible accès au financement est un obstacle majeur à l'industrialisation en Afrique subsaharienne. La première émission d'obligations de la diaspora a permis au Nigeria de récolter près de 300 millions \$.

*Source : Nigerian Investment Promotion Commission (2017).*

#### **2.1.2. Financement participatif**

L'avènement des nouvelles technologies, notamment l'apparition des plateformes électroniques d'investissements, a permis à la diaspora de jouer un rôle dans le financement participatif des entreprises locales (Shneor et al., 2020). La plateforme fonctionnerait dans un écosystème collaboratif permettant aux porteurs de projets locaux dans le secteur manufacturier d'être en lien avec des investisseurs de la diaspora. Elle offrirait la possibilité à la diaspora de situer ses investissements grâce à la visibilité offerte par les plateformes en ligne.

Par ailleurs, l'investissement par prêts est le modèle de financement participatif le plus adopté en Afrique. Le Nigeria, le Kenya et l'Afrique du Sud sont les acteurs principaux du financement participatif représentant 74 à 82% du volume annuel de ce marché sur le continent africain entre 2013 et 2016 (Chao et al., 2020). Aussi, le système de financement africain marqué par les taux d'intérêts élevés, la complexité des procédures et les exigences des institutions financières rendent difficile l'accès au financement pour les PME africaines (Soumaré, 2022). C'est la raison pour laquelle la diaspora africaine constitue une alternative pour financer autant les entreprises manufacturières établies que celles en processus de création.

Néanmoins, la réussite de ce type de financement est conditionnée par l'existence d'un environnement institutionnel et culturel favorable dans le pays d'origine. La confiance des investisseurs envers les pays africains est limitée par l'informalité et le niveau de corruption élevé, soit un indice de perception de la corruption régional de 33/100 en 2024 (Transparency International, 2025). C'est la raison pour laquelle il devrait être garanti la protection des investisseurs, l'accès à des infrastructures technologiques, un cadre réglementaire définissant le rôle et les droits de chaque partie ainsi qu'une culture ouverte à l'innovation.

Outre les investissements monétaires, la contribution de la diaspora pour le développement industriel de son pays peut se traduire par le transfert de ses connaissances afin de développer le capital humain.

#### **2.2. Transfert de connaissances**

En Afrique subsaharienne, seulement la moitié de la population exploite le potentiel de son capital humain (Soumaré, 2022). Pourtant, l'expérience des pays industrialisés a montré que le développement des ressources humaines est une condition préalable à l'industrialisation (WEF, 2017). Ainsi, dans une perspective d'industrialisation, les pays africains doivent viser le développement des compétences et des connaissances de la population.

Le transfert de connaissances est une occasion pour la diaspora africaine d'apporter une

contribution non financière dans son pays d'origine. Elle a la capacité d'apporter des changements institutionnels positifs dans son pays d'origine, grâce à son capital humain acquis dans le pays d'accueil. Selon la CNUCED (2018) : « les membres de la diaspora sont une source précieuse de connaissances, de savoir-faire et de transfert de technologie pour les pays d'origine ». Kuschminder (2014) a suggéré que le transfert de connaissances des immigrants hautement qualifiés dans leur pays d'origine a un impact positif sur le renforcement des capacités des locaux. Ce développement des capacités locales est particulièrement attrayant pour les entreprises étrangères cherchant à investir dans les pays d'origine.

Les compétences et les connaissances techniques sont essentielles dans une économie qui souhaite amorcer son industrialisation. Aussi, les gestionnaires africains doivent posséder des habilités managériales considérant la nécessité de mobiliser une main-d'œuvre abondante dans le secteur manufacturier. De ce fait, le transfert de connaissances de la diaspora devrait viser ces types de connaissances pour contribuer au développement industriel africain.

### 2.2.1. Les connaissances techniques

Les Africains en âge de travailler manquent de formation technique et ont un faible niveau d'éducation (Wang & Cuervo-Cazurra, 2017). Les chiffres montrent que le nombre total de diplômés en ingénierie, gestion et construction dans 18 pays africains avoisine 75 000 personnes, soit la moitié des diplômés dans ces domaines en République de Corée (FRCA, 2016). C'est la raison pour laquelle les pays africains font davantage appel à des expatriés étrangers pour combler le déficit en ressources humaines compétentes. À contrario, la diaspora africaine hautement qualifiée possède une expertise dans les domaines de l'ingénierie, des mathématiques, des sciences et technologies (Speakman & Agaba, 2015). Les dirigeants africains à la base de la création du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique ont adressé la nécessité de tirer profit du « savoir-faire et des compétences des Africains de la diaspora dans le domaine scientifique et technologique en vue du développement de l'Afrique » (Union Africaine, 2001).

#### Encadré 2 : Transfert de connaissances de la diaspora (expérience asiatique)

Les expériences de la Chine et de l'Inde avec leurs diasporas témoignent de l'enjeu du transfert de connaissances pour le développement du secteur technologique. En effet, les ingénieurs chinois et indiens dans la Silicon Valley ont étroitement contribué à l'avancement technologique rapide de leurs pays en transférant les modèles entrepreneuriaux des États-Unis. Vers la fin des années 1990, par exemple, la Chine a mis en place des programmes de visite temporaire qui ont permis aux entreprises locales de bénéficier de l'expertise de la diaspora chinoise par la formation des travailleurs locaux. La Corée du Sud et Taïwan ont constaté que les programmes de retour des intellectuels de leurs diasporas ont impacté positivement leur développement scientifique, technologique et industriel.

Sources : Saxenian (2005), Biao (2006), Assogba (2002).

Toutefois, la réussite du transfert est conditionnée par la traçabilité de la diaspora africaine et l'orientation du transfert vers les compétences techniques priorisées en Afrique. La Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (2016) a préparé une liste de 106 compétences techniques essentielles pour réaliser l'agenda 2063, parmi lesquelles se trouvent en priorité les compétences utiles pour le développement industriel (ingénieurs, agroéconomistes, concepteurs industriels, etc.).

**Tableau 2 : Extrait des compétences techniques essentielles pour la réalisation de l'agenda 2063**

| No. | Catégorie de CTE                                                     |
|-----|----------------------------------------------------------------------|
| 1   | Ingénieurs agronomes                                                 |
| 2   | Agroéconomistes                                                      |
| 3   | Scientifiques dans le domaine agricole                               |
| 6   | Scientifiques dans le domaine alimentaire                            |
| 23  | Ingénieurs en mécanique/plomberie/électricité                        |
| 17  | Ingénieurs en énergie solaire                                        |
| 16  | Ingénieurs aéronautiques                                             |
| 9   | Architectes                                                          |
| 24  | Ingénieurs/Technologues en électronique                              |
| 25  | Spécialistes/Ingénieurs/Technologues en chimie                       |
| 27  | Ingénieurs/Technologues en matériaux                                 |
| 26  | Ingénieurs ferroviaires et de transport                              |
| 104 | Spécialistes de bases de données                                     |
| 105 | Ingénieurs des systèmes Microsoft                                    |
| 55  | Bio-informaticiens                                                   |
| 56  | Biochimistes/Physiciens                                              |
| 57  | Statisticiens                                                        |
| 58  | Chimistes                                                            |
| 64  | Professionnels de la construction du réseau d'assainissement         |
| 65  | Spécialistes de la conception des systèmes d'irrigation informatisés |

Source : La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (2016).

## 2.2.2. Les connaissances managériales

Le nombre d'Africains formés dans le domaine de l'administration est faible, bien que la mobilisation d'une main-d'œuvre abondante requière des habiletés en gestion (FRCA, 2016). En Éthiopie, Tanzanie et Zambie, le manque de compétences managériales des entrepreneurs constitue l'un des facteurs inhibiteurs de la compétitivité de l'industrie légère (Dinh et al., 2013). Selon le rapport sur l'économie en Afrique, le manque de compétences managériales est l'une des principales contraintes liées à l'entrepreneuriat en Afrique (ADB/ OECD/ UNDP 2017).

La diaspora intervient dans ce contexte en transférant des styles de gestion qu'elle a assimilés dans son pays d'accueil. Ces acquis sont adaptables et transférables au processus de changements institutionnels dans les pays d'origine. L'expertise de la diaspora dans ces domaines apparaît comme un atout pour former les compétences des gestionnaires locaux en termes de gestion d'équipe multidisciplinaire, de comportements organisationnels, de leadership. Selon le rapport de la CNUCED (2018), « les connaissances et le savoir-faire accumulés par la diaspora peuvent aider les entreprises nationales à acquérir de nouvelles capacités et de nouvelles technologies et à améliorer leur capacité d'acquisition de connaissances ».

Dans cet ordre d'idées, la diaspora africaine pourrait renforcer la capacité absorptive des entreprises locales afin qu'elles puissent mieux se préparer à l'arrivée des investisseurs étrangers. Les immigrants de retour peuvent agir en tant qu'intermédiaires entre les locaux et les entreprises étrangères, car ils ont connaissance des pratiques occidentales et ont la capacité de les transférer auprès des collaborateurs locaux. De ce fait, il s'agit d'une occasion pour les travailleurs locaux de se familiariser avec les pratiques de gestion occidentales afin de répondre aux futures attentes des investisseurs étrangers.

L'entrepreneuriat est une autre activité qui permettrait à la diaspora de s'impliquer plus directement dans son pays d'origine en faisant partie des créateurs de valeur dans le secteur industriel.

## **2.3. Entrepreneuriat**

Considérant les dotations de la diaspora en capital humain, social et financier, elle peut devenir un acteur incontournable pour l'entrepreneuriat dans son pays d'origine. Toutefois, ces dotations devraient être orientées vers le secteur manufacturier pour avoir un impact sur l'industrialisation du pays d'origine. Selon un rapport sur l'économie africaine, 22% des Africains en âge de travailler créent leurs propres entreprises, dont 44% sont portés par la recherche d'opportunités (ADB/ OECD/ UNDP, 2017). Bien que ce ratio fût comparativement plus élevé en Afrique qu'en Asie en 2017, les entrepreneurs africains se concentrent dans des activités à faible valeur ajoutée, telles que la restauration, l'hébergement hôtelier, la vente en détail. À contrario, la diaspora en quête d'opportunités est plus susceptible de cibler des secteurs d'activités à forte valeur ajoutée et en pleine croissance (Newland & Tanaka, 2010). Elle a également la capacité d'attirer les investisseurs dans son pays d'accueil. L'entrepreneuriat de la diaspora aurait non seulement l'avantage de créer des richesses, mais également des emplois. Cela se traduirait d'une part par la conduite d'activité entrepreneuriale et d'autre part par la prise de participation dans les entreprises existantes.

### **2.3.1. Entrepreneur de la diaspora**

Un entrepreneur de la diaspora est l'immigrant ou le descendant d'immigrants qui mène une activité entrepreneuriale dans son pays d'origine. Comparativement à la population locale, la diaspora a une plus forte aspiration à entreprendre dans son pays d'origine, comme c'est le cas au Maroc, en Algérie et en Tunisie (Gubert & Nordman, 2011). En Chine, le gouvernement a créé des zones industrielles afin d'inciter les étudiants chinois de retour à créer des entreprises. Ce type d'initiative a permis la création de 2 000 entreprises dans le domaine de l'IT dans le parc scientifique de Zhongguancun en 2003, par des étudiants chinois de retour (Biao, 2006).

En suivant le bon exemple de l'Asie, les pays africains peuvent mobiliser l'expertise de la diaspora pour la construction d'un écosystème entrepreneurial concentré dans des zones industrielles. Aussi, considérant que seulement 14% des zones économiques spéciales en Afrique sont des parcs industriels (CNUCED, 2021), la diaspora pourrait renforcer leurs capacités en stimulant l'effet d'apprentissage des entreprises existantes. Elle peut transférer le modèle entrepreneurial de son pays de résidence vers son pays d'origine et influencer des changements institutionnels. Il est vrai qu'elle n'est pas en mesure de résoudre les problèmes structurels existants dans les pays africains. Cependant, elle peut instaurer ou du moins conseiller les acteurs impliqués dans l'écosystème sur les bonnes pratiques de promotion des investissements dans le secteur manufacturier. De cette manière, elle prépare indirectement le terrain pour les entreprises étrangères qui souhaiteraient s'établir dans le secteur industriel en Afrique.

L'intervention de la diaspora africaine peut s'étendre au-delà de son rôle d'entrepreneur en agissant à titre de partenaire d'affaires grâce à la prise de participation dans les entreprises existantes.

### **2.3.2. Partenaire d'affaires**

L'engagement entrepreneurial de la diaspora dans son pays d'origine inclut différents niveaux : la formation, le réseautage, les partenariats stratégiques (Newland & Tanaka, 2010). Dans la mesure où elle ne souhaite pas s'impliquer directement dans son pays d'origine à titre d'entrepreneur, elle a la possibilité de procéder indirectement par des investissements de portefeuille. La diaspora hautement qualifiée est plus susceptible d'investir dans des secteurs à forte valeur ajoutée, tel que le secteur manufacturier ; car elle possède des fonds, de l'expérience managériale et des réseaux internationaux (UNCTAD, 2012) Elle pourrait éventuellement répondre aux besoins en ressources matérielles des entreprises manufacturières existantes grâce à ses fonds propres.

La formation de coentreprises avec les entreprises de la diaspora serait une opportunité pour les entreprises locales de bénéficier de leurs expertises managériales. Par ailleurs, le rapport de la CNUCED (2018) suggère le déploiement de politiques qui visent à favoriser la formation de

coentreprises entre les membres de la diaspora entrepreneurs et les entreprises locales (CNUCED, 2018). De plus, l'implication de la diaspora dans son pays d'origine a tendance à rassurer les investisseurs étrangers sur l'intérêt d'y investir (Newland & Plaza, 2013). Ils sont plus enclins à associer une image positive à l'environnement des affaires dans le pays d'origine. En Chine, par exemple, les investisseurs étrangers sont plus susceptibles de financer des entreprises chinoises où une diaspora chinoise est actionnaire (Wu & Ma, 2018).

La diaspora a la capacité de créer des signaux positifs sur l'environnement des affaires dans son pays d'origine, auprès des investisseurs dans son pays d'accueil (Leblanc, 2011). Les dotations qu'elle a acquises dans son pays d'accueil lui procurent une meilleure appréciation. En tirant parti de cette image, elle a également la capacité de jouer le rôle d'intermédiaire entre les entreprises basées dans son pays d'accueil et les entreprises dans son pays d'origine. Par exemple, au Sénégal, l'initiative de la « caravane des PME en Italie » a permis la collaboration entre les investisseurs et la diaspora sénégalaise en Italie (Panizzon, 2011).

Les pays africains devraient considérer leurs diasporas comme des acteurs économiques et non uniquement des bienfaiteurs afin qu'elles puissent contribuer au développement industriel. Pour ce faire, certaines mesures sont suggérées afin d'engager la diaspora dans l'industrialisation de l'Afrique.

### **3. Recommandations pour engager la diaspora dans l'industrialisation de l'Afrique**

L'intégration de la diaspora dans la formulation des politiques nationales et sectorielles est nécessaire pour créer un environnement favorable à ses contributions. Les politiques d'engagement de la diaspora ont été initiées par le Bénin et suivies par d'autres pays africains au début des années 2000. Toutefois, la réussite de ces politiques incite à percevoir la diaspora comme un investisseur et non un philanthrope. Dans cette perspective, la diaspora et les pays africains s'engagent dans une relation gagnant-gagnant plus adaptée à la réalité. L'ensemble des mesures suggérées à l'endroit des pays africains visent trois axes : l'attraction de la diaspora, le soutien de ses contributions et l'offre d'un écosystème favorable pour les réaliser.

#### **3.1. Attirer la diaspora vers le secteur industriel**

Bien que la diaspora puisse contribuer à l'industrialisation de l'Afrique, le lien avec le pays d'origine ne suffit pas à garantir son engagement, notamment en raison du manque de confiance envers les gouvernements et des contraintes locales. Il est donc essentiel de mettre en place des stratégies ciblées pour l'attirer, en identifiant les membres de la diaspora susceptibles de contribuer, en créant des liens durables fondés sur la confiance et en diffusant une information claire afin de stimuler leur implication dans le secteur industriel.

##### **3.1.1. Traçabilité du profil de la diaspora**

Afin d'attirer efficacement la diaspora, les pays africains doivent d'abord en déterminer la taille et la localisation. La connaissance des pays d'accueil permet, d'une part, de concevoir des instruments financiers adaptés aux cadres réglementaires en vigueur et de faciliter la création de liens commerciaux. D'autre part, les investissements financiers ciblent les membres de la diaspora disposant d'un capital économique, tandis que le transfert de connaissances concerne ceux hautement qualifiés dans les domaines managérial et manufacturier. Enfin, l'encouragement des coentreprises entre la diaspora et les entreprises locales suppose une bonne connaissance des entreprises détenues par la diaspora dans les pays d'accueil. Or, force est de constater que peu de pays africains s'engagent réellement dans cette démarche de compréhension (Newland & Tanaka, 2013). Afin de mobiliser la diaspora, les pays africains doivent identifier et centraliser les sources de données sur ses caractéristiques, notamment les registres des ambassades, des consulats et des associations, même si ces informations demeurent souvent incomplètes (Kektar & Ratha, 2011). Selon l'OIM (2021), l'intégration

d'identifiants spécifiques dans les déclarations de transactions et l'analyse des données fiscales permettraient de mieux identifier la diaspora et ses investissements. Toutefois, l'absence d'une définition communément admise de la diaspora complique sa recension (Portail sur les données migratoires, 2025), d'où la nécessité pour chaque pays africain d'établir des critères clairs afin d'en faciliter l'identification.

Une fois le profil de la diaspora établi, le pays d'origine doit se mobiliser afin de renforcer ses liens avec la communauté diasporique.

### **3.1.2. Tisser des liens avec la communauté diasporique**

Les pays africains gagneraient à créer et entretenir des liens étroits avec les associations de la diaspora afin d'encourager l'investissement des migrants. À titre d'exemples, l'Afrique du Sud a mis en place des pôles de la diaspora au sein de ses ambassades et finance ses réseaux diasporiques, le Rwanda privilégie la collaboration avec des associations particulièrement actives à l'étranger, tandis que le Maroc soutient annuellement les projets des associations de sa diaspora et renforce leurs capacités (Marks, 2006 ; Tittel-Mosser, 2021 ; Marocains du monde, 2025).

Les incitatifs au retour temporaire peuvent prendre la forme d'avantages accordés à la diaspora en échange d'activités de formation, tels que la prise en charge de l'hébergement ou du billet d'avion. À titre d'exemple, le Nigeria finance l'hébergement des membres de la diaspora dans le cadre de son programme annuel de retour (Union Africaine, 2018). Ces politiques devraient cibler à la fois les immigrants de première génération et leurs descendants, en particulier pour favoriser le transfert de connaissances, les programmes de retour temporaire étant particulièrement attractifs pour la deuxième génération, qui n'a pas vécu dans le pays d'origine.

L'épargne de la diaspora africaine, estimée à 53 Mds \$ en 2009, constitue un potentiel important d'investissements monétaires, à condition que les pays africains garantissent la fiabilité des instruments financiers (Banque mondiale, 2011). Toutefois, le faible engagement de la diaspora s'explique en partie par un déficit de confiance envers les gouvernements (UNCTAD, 2012). Le renforcement de cette confiance passe notamment par des processus transparents, de la mobilisation des fonds à la réalisation des projets, tant pour le financement participatif que pour l'émission d'obligations. Une gouvernance rigoureuse, une répartition claire des responsabilités et la qualité des projets financés sont ainsi des conditions essentielles au succès des obligations de la diaspora (Kektar & Ratha, 2011).

Les pays africains devraient ensuite tirer parti des liens établis pour déployer une stratégie de communication sur les opportunités d'investissement existantes.

### **3.1.3. Communiquer les opportunités d'investissements**

Une stratégie de communication solide est nécessaire pour informer la diaspora sur les procédures, les opportunités d'investissement et le contexte des affaires dans les pays africains. À titre d'exemple, l'Éthiopie dispose d'un guichet unique d'information sur les opportunités d'investissement, mais celui-ci s'adresse à l'ensemble des investisseurs (Agunias & Newland, 2012). Or, les investissements de la diaspora reposent sur des mécanismes spécifiques, tels que des taux d'intérêt patriotique ou une plus grande flexibilité des échéanciers. Il serait donc pertinent de mettre en place des guichets uniques dédiés à la diaspora, implantés dans les principaux pays d'immigration, en ciblant stratégiquement ceux qui concentrent un fort potentiel financier.

La diaspora ne dispose pas nécessairement des connaissances à jour sur la réalité dans son pays d'origine, car elle s'est acculturée dans son pays d'accueil et l'environnement a probablement changé durant son absence. Il serait donc pertinent pour les pays africains d'organiser des rencontres virtuelles entre la diaspora, des professionnels et des entrepreneurs locaux du secteur industriel, afin de favoriser une meilleure compréhension du marché et du contexte des affaires dans le pays d'origine. Dans cet ordre d'idées, l'Union Africaine (2018) suggère l'organisation d'une foire commerciale, de forums commerciaux et des réseaux professionnels impliquant la diaspora africaine. Certains

pays africains ont déjà amorcé cette démarche en organisant des forums de partenariat avec leur diaspora. À titre d'exemples, le Cameroun a tenu en 2017 la première édition de son forum sur le thème « *Le Cameroun et sa diaspora : agir ensemble pour le développement de la nation* », tandis que la Côte d'Ivoire a organisé en 2019 la troisième édition de son forum intitulé « *Talents et investisseurs : le rendez-vous de l'emploi et des opportunités* ».

En tant qu'acteur économique, la diaspora devrait également bénéficier d'un soutien dans ses initiatives au sein de son pays d'origine afin de maintenir son engagement à long terme.

### **3.2. Soutenir les contributions de la diaspora pour le développement industriel**

La formulation des stratégies d'industrialisation en Afrique devrait intégrer les contributions des diasporas, comme l'illustre le cas du Kenya, qui a élargi le rôle de sa diaspora d'une fonction sociale à une fonction économique en l'intégrant à ses politiques de développement. Toutefois, les contributions diasporiques reposent sur des mécanismes et des besoins distincts : les investissements monétaires relèvent des marchés financiers, le transfert de connaissances nécessite des canaux de diffusion adaptés, tandis que l'entrepreneuriat implique la mobilisation coordonnée de ressources et d'acteurs. Il est donc essentiel d'adapter les formes de soutien offert à chaque type de contribution.

#### **3.2.1. Les investissements monétaires**

Peu de pays africains disposent d'un cadre réglementaire encadrant le financement participatif et définissant clairement les responsabilités des parties prenantes. Lorsque de tels cadres existent, ils s'adressent généralement à un large éventail d'investisseurs et de projets. Or, compte tenu des spécificités des investissements de la diaspora, il apparaît nécessaire d'élaborer un cadre réglementaire adapté à sa participation au financement participatif des projets industriels.

#### **Encadré 3 : Cadre réglementaire du financement participatif (Nigeria, Maroc, Tunisie)**

Au Nigeria, ce type de financement est encadré par la SEC (Securities and Exchange Commission). L'existence de ce type d'organisme accroît la confiance des investisseurs grâce aux mécanismes de protection déployés pour eux. Dans d'autres pays en Afrique du Nord, ce sont les Lois qui encadrent le financement participatif en définissant les responsabilités de chaque partie, y compris celles de la plateforme qui met en relation les investisseurs et les porteurs de projet. Il s'agit de la Loi N° 15-18 au Maroc et de la Loi N° 2020-37 en Tunisie.

Sources : Ministère de l'Économie et des Finances (2021), Portail de l'industrie tunisienne (2020).

Afin de soutenir les investissements monétaires, il est primordial pour les pays africains de bien s'informer sur les structures des instruments de financement et des réglementations en vigueur dans les pays ciblés où est située leur diaspora (Kektar & Ratha, 2011). La maîtrise des différentes réglementations qui s'appliquent pourrait rassurer la diaspora sur la crédibilité des initiatives des gouvernements. À titre d'exemple, l'obtention des approbations de la SEC (US Securities and Exchange Commission) et du UKLA (United Kingdom Listing Authority) a permis au Nigeria d'accéder aux marchés financiers américain et britannique, élargissant ainsi la base d'investisseurs potentiels au sein de la diaspora nigériane (Nigerian Investment Promotion Commission, 2017).

#### **3.2.2. Transfert de connaissances**

Le transfert de connaissances par la diaspora peut se réaliser à l'issue d'un retour permanent, temporaire ou en effectuant des échanges virtuels dans son pays d'origine. Dans le cadre d'un retour permanent, la diaspora peut transférer ses connaissances en intégrant le marché du travail de son pays d'origine, les retombées étant particulièrement importantes lorsqu'elle occupe des postes de gestion (Plaza & Ratha, 2011). Toutefois, pour encourager un tel retour, les pays africains doivent offrir des conditions de travail attractives, adaptées aux compétences et aux attentes salariales de la diaspora. Par ailleurs, l'absence de réseaux avec les élites locales peut rendre difficile l'accès à l'emploi, ce qui

rend nécessaire la mise en place de programmes d'intégration professionnelle comme préalable au retour permanent (Mullings, 2011).

Comme l'expérience asiatique l'a démontré, un programme de retour qu'il soit temporaire ou permanent exige la mobilisation de plusieurs ressources. De ce fait, le transfert de connaissances à distance par le biais des formations en ligne dispensées par la diaspora est une autre alternative. Au Nigeria, par exemple, la diaspora scientifique transfère ses compétences à la population locale à travers des formations (Union Africaine, 2018). Le choix entre un programme de retour temporaire, permanent ou l'échange à distance dépend des capacités de chaque pays africain. Dans le cas où les pays africains améliorent les conditions de travail de la diaspora pour l'incitation au retour permanent, l'exclusion des travailleurs locaux pourrait créer un mécontentement (Newland & Plaza, 2013). Aussi, l'organisation d'un programme de retour temporaire implique la mobilisation de ressources importantes afin de coordonner le séjour de la diaspora. Quant à la réussite de la formation à distance, elle dépendra de l'accessibilité à des infrastructures communicationnelles.

### **3.2.3. Entrepreneuriat**

Les entrepreneurs de la diaspora ont acquis une expérience, des compétences et des réseaux internationaux dans leurs pays d'accueil. Cependant, ils y ont assimilé une nouvelle culture de sorte qu'ils expérimentent un choc culturel inversé dans leurs pays d'origine (Gruenhagen, 2019). Autant les entrepreneurs que les investisseurs de la diaspora ont besoin d'un accompagnement et du soutien pour assimiler le fonctionnement des affaires dans les pays africains. À cela s'ajoute, la difficulté de réajustement interculturel causée par l'acculturation dans leur pays d'accueil. Pour ce faire, les pays africains devraient considérer le partenariat avec des incubateurs privés qui auraient pour mandat d'accompagner la diaspora dans les démarches entrepreneuriales, mais également les former pour qu'ils puissent se réintégrer culturellement.

Étant donné que les entrepreneurs de la diaspora ne disposent pas toujours de connaissances actualisées sur l'environnement des affaires dans leur pays d'origine, le partenariat avec des acteurs locaux constitue une option pertinente, ceux-ci étant plus familiers du contexte local. Les pays africains pourraient ainsi mettre en place des politiques favorisant la création de coentreprises dans le secteur industriel, notamment à destination des membres de la diaspora déjà entrepreneurs dans leur pays d'accueil, et encourager la formation de partenariats avec des entreprises locales en facilitant leur mise en relation (CNUCED, 2018).

L'échec des politiques d'industrialisation par substitution aux importations a mis en évidence la dépendance des pays africains à l'égard des biens intermédiaires et des équipements lourds importés. Par ailleurs, la focalisation sur la production destinée au marché intérieur a entraîné un isolement vis-à-vis des exportations de biens manufacturés, alors même que la demande locale était insuffisante et que ces produits généraient une faible valeur ajoutée (Page, 2017). C'est pourquoi les pays africains devraient profiter des réseaux internationaux de la diaspora pour créer un lien commercial avec les pays d'accueil et orienter la production des biens manufacturiers vers l'exportation.

Tout comme les entrepreneurs locaux, les entrepreneurs de la diaspora africaine sont confrontés au manque d'accès au financement, La lourdeur administrative, les exigences élevées en termes de garantie expliquent en partie la difficulté des entreprises manufacturières à accéder au financement en Afrique subsaharienne (Abreha et al., 2022).

Les pays africains devraient soutenir le financement et offrir des incitations fiscales aux entreprises de la diaspora dans le secteur manufacturier. Ces mesures sont adaptées à la diaspora, dont le capital humain, social et financier lui permet de répondre aux critères d'investissement, d'export et de transfert de connaissances.

Les mesures pour attirer et soutenir les contributions de la diaspora pourraient avoir un impact à long terme sur l'industrialisation à condition que les pays africains offrent un écosystème favorable pour elles.

#### **Encadré 4 : Mesures de soutien au financement (Maroc et Sénégal)**

Le gouvernement marocain subventionne en partie les projets entrepreneuriaux de la diaspora au Maroc. La distribution du financement dans le cadre de l'initiative « MDM Invest » se présente comme suit : 10% de subvention de l'État, au moins 25% d'apport en fonds propres et près de 65% de crédit bancaire. Au Sénégal, le gouvernement propose des prêts à faible taux d'intérêt pour sa diaspora et deux fonds d'investissement, dont l'un vise les projets dans le pays d'origine. Les Fonds des Sénégalais de l'Extérieur (FSE) ont permis de financer 100 projets de la diaspora sénégalaise en 2021.

*Sources : Marocains du monde (2025), Faise (2025).*

### **3.3. Créer un écosystème favorable à l'industrialisation pour la diaspora**

L'Afrique subsaharienne figure parmi les régions où il est le plus difficile de faire des affaires, comme l'illustre son faible score de 51,8 au classement Doing Business (2020). Cette situation s'explique notamment par la faiblesse des infrastructures, l'instabilité économique et les contraintes administratives. Par exemple, bien que le Nigeria ait multiplié les initiatives pour mobiliser la diaspora, le climat des affaires demeure marqué par une forte perception de la corruption et de l'inflation (COFACE, 2025). En outre, l'acculturation de la diaspora dans les pays d'accueil implique un processus de réadaptation à l'environnement institutionnel et culturel du pays d'origine. Si l'apprentissage auprès des entreprises locales peut faciliter cette transition, l'amélioration du climat d'investissement et la mise en place de dispositifs de soutien à cet apprentissage des investisseurs de la diaspora requièrent une intervention de l'État.

#### **3.3.1. Leviers d'amélioration du climat d'investissements**

Pour soutenir l'industrialisation, les pays africains doivent encore réaliser des progrès importants en matière d'infrastructures. L'efficacité des parcs industriels et des zones franches d'exportation dépend étroitement de la qualité des infrastructures portuaires (UNCTAD, 2020). Par ailleurs, une connexion Internet de qualité est indispensable au succès des mécanismes de transfert de connaissances en ligne, alors qu'en Afrique subsaharienne, seuls 28 % de la population avaient accès à Internet à la fin de l'année 2020 (GSMA, 2021).

Le deuxième volet prioritaire des pays africains devrait être la sécurité des investisseurs. Cette préoccupation concerne particulièrement les investissements monétaires ainsi que la prise de participation de la diaspora dans son pays d'origine. D'autant plus que la diaspora africaine ne fait pas confiance aux gouvernements (UNCTAD, 2012). C'est pourquoi, en prenant exemple sur le Nigeria, les pays africains devraient se doter d'une entité coordonnatrice des différentes opérations de financement de la diaspora. Elle aurait pour mission de garantir la protection des investisseurs de la diaspora.

Ensuite, la diaspora a assimilé l'environnement institutionnel dans son pays d'accueil. C'est la raison pour laquelle les pays africains gagneraient à atténuer leurs difficultés de réajustement en offrant des conditions favorables aux investissements. Par exemple, le délai d'enregistrement d'une propriété au Ghana est de 57 jours pour des entrepreneurs locaux et de 67 jours pour des entrepreneurs étrangers (Banque mondiale, 2025). De ce fait, la simplification des procédures administratives, de même que la réduction des coûts et des délais d'enregistrement, apparaissent comme des leviers essentiels (Newland & Plaza, 2013).

Enfin, les politiques visant à attirer les investisseurs étrangers dans le secteur industriel telles que l'accès au financement, les incitatifs fiscaux ou les exemptions de droits d'importation devraient également s'appliquer aux investisseurs de la diaspora. À cet égard, les pays africains gagneraient à accorder des exonérations sur l'importation de biens d'équipement et de matières premières, compte tenu de la nature des activités industrielles (Agunias & Newland, 2012).

### 3.3.2. Appuyer un système d'apprentissage industriel

La diaspora africaine est composée de spécialistes en ingénierie, en mathématiques, ainsi que dans les sciences et technologies (Speakman & Agaba, 2015). Grâce à la création de zones économiques spéciales (ZES), les entrepreneurs de la diaspora pourraient, d'une part, renforcer l'écosystème entrepreneurial en s'inspirant de l'expérience acquise dans leur pays d'accueil et, d'autre part, bénéficier d'un effet d'apprentissage du contexte des affaires africain. Pour soutenir cette dynamique, les pays africains devraient développer des zones franches d'exportation afin de faciliter l'exportation de biens manufacturiers.

Cependant, la diaspora a une faible connaissance des acteurs impliqués sur le marché dans son pays d'origine, notamment les fournisseurs, les sous-traitants, les clients. Bien que les gouvernements africains aient un faible contrôle sur la fiabilité des fournisseurs et les comportements des consommateurs, ils pourraient favoriser la collaboration entre ces acteurs en les rassemblant géographiquement dans les ZES. Cette approche contribuerait à stimuler non seulement les entreprises de la diaspora, mais aussi les entreprises locales.

**Tableau 3 : Mesures pour orienter les contributions de la diaspora vers le secteur industriel**

|                                          | Mesures à considérer                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Attirer la diaspora                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Identifier les membres de la diaspora ayant un potentiel</li> <li>☞ Créer des liens avec les associations de la diaspora</li> <li>☞ Offrir des avantages en contrepartie du transfert de connaissances</li> <li>☞ Cibler les immigrants de la 2<sup>e</sup> génération pour les programmes de retour temporaire</li> <li>☞ Accroître la confiance envers les pays africains</li> <li>☞ Instaurer un guichet unique dans les pays de résidence</li> <li>☞ Organisation des forums, rencontres virtuelles entre les professionnels, les entrepreneurs et la diaspora</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Soutenir les implications de la diaspora | <p>Investissements monétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Fournir un cadre réglementaire clair</li> <li>☞ S'informer sur les réglementations en vigueur sur le marché financier des pays de résidence</li> </ul> <p>Transfert de connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Proposer un programme d'intégration sur le marché du travail pour la diaspora de retour</li> <li>☞ Coordonner les programmes de retour (permanent, temporaire) en fonction des capacités des pays</li> </ul> <p>Entrepreneuriat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Créer un partenariat avec des incubateurs pour accompagner la diaspora dans la réintégration de l'environnement culturel et d'affaires de son pays d'origine</li> <li>☞ Sensibiliser la formation de coentreprises entre les entreprises locales et celles de la diaspora</li> <li>☞ Orientation de la production industrielle vers l'exportation</li> <li>☞ Faciliter l'accès au financement</li> </ul> |
| Offrir un écosystème favorable           | <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Améliorer les infrastructures portuaires et communicationnelles</li> <li>☞ Garantir la protection des investisseurs</li> <li>☞ Simplifier des procédures administratives</li> <li>☞ Alléger les charges fiscales pendant une période donnée</li> <li>☞ Créer des zones franches d'exportation et y intégrer les fournisseurs et clients</li> <li>☞ Se doter d'un organisme chargé de coordonner les implications de la diaspora</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

Source : Auteur

Les contributions de la diaspora devraient être encadrées par un organisme rattaché aux gouvernements africains. La coordination du transfert de compétences, sur place ou à distance, nécessite une entité spécialisée chargée d'identifier les membres de la diaspora aux compétences adaptées aux priorités industrielles, de définir les modalités de formation et de diffuser l'information aux acteurs concernés, notamment la diaspora, les professionnels et les entreprises locales. Par ailleurs, étant donné que le financement participatif fonctionne dans un écosystème collaboratif et que les obligations sont émises sur un marché financier, un organisme dédié devrait également coordonner les opérations financières de la diaspora.

#### 4. Conclusion

L'objectif de ce chapitre était d'analyser le rôle de la diaspora dans l'industrialisation de l'Afrique. La première section décrit les instruments à travers lesquels la diaspora africaine peut jouer un rôle dans l'industrialisation de l'Afrique. L'implication de la diaspora dans son pays d'origine dans ce contexte se traduit par les investissements monétaires, le transfert de connaissances et l'entrepreneuriat. Cet article définit l'importance de considérer la diaspora comme un acteur économique et non seulement un bienfaiteur, car elle a également des attentes en contrepartie de ses contributions. C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire de l'attirer, de la soutenir et de lui offrir un écosystème favorable au même titre que les investisseurs étrangers. Il propose des recommandations à l'égard de ces trois volets. Le cas de certaines diasporas issues de différents pays africains sont présentés afin d'illustrer les réalités en Afrique. Dans cette étude, nous suggérons que les pays africains pourraient impliquer significativement la diaspora dans l'industrialisation s'ils mobilisent les efforts nécessaires.

#### Bibliographie

1. Abreha K., G., Kassa W., Lartey, E., K. K., Mengistae, T., A., Owusu, S., & Zeufack, A., G., (2022). *L'industrialisation en Afrique subsaharienne : Saisir les opportunités offertes par les chaînes de valeur mondiales*. Collection L'Afrique en développement, Banque mondiale.
2. ADB/ OECD/ UNDP, (2017). *African Economic Outlook 2017 : Entrepreneurship and Industrialisation*. African Development Bank, Organization for Economic Co-operation et Development, United Nations Development Program.
3. Agunias, D. K. & Newland K. (2012). *Engaging the Asian Diaspora*. Migration Policy Institute, International Organization for Migration.
4. Assogba, A., Y. (2002). Diapora, mondialisation et développement de l'Afrique. *Nouvelles pratiques sociales*, 15(1), 98-110.
5. BAD, (2011). *The Role of the Diaspora in Nation Building : Lessons for Fragile and Post-Conflict Countries in Africa*. African Development Bank.
6. Banque mondiale (2011, 16 juin). *Dynamiser le développement de l'Afrique grâce aux ressources de la diaspora*. Accessible à l'adresse : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2011/06/16/harnessing-the-diasporas-resources-to-boost-african-development>.
7. Banque mondiale (2023). An Analysis of Trends in Cost of Remittance Services. *Remittance Prices Worldwide Quarterly*. 45.
8. Banque mondiale (2025, octobre). Africa's pulse : An analysis of issues shaping Africa's economic future. 32.
9. Biao, X. (2006). Promoting Knowledge Exchange through Diaspora Networks (The Case of the People's Republic of China). Dans Wescott C. & Brinkerhoff, J., M. (dir.), *Converting Migration Drains Into Gains : Harnessing the Resources of Overseas Professionals*. Asian Development Bank.
10. Brinkerhoff, J. (2001). David and Goliath : Diaspora Organizations as Partners in the Development Industry. *Public Administration & Development*. 31(1), 37-49.
11. Chao, E., J., Serwaah, P., Baah-Peprah P. & Shneor, R. (2020). Crowdfunding in Africa: Opportunities and Challenges, dans Shneor, R., Zhao L. & Flåten, B-T.(dir.), *Advances in Crowdfunding: Research and Practice*, Palgrave Macmillan.

12. Cissé F., Choi Eun J., Maurel, M. (2016). Industrial Policy in Senegal: Then and Now, dans Newman C., Page, J., Rand, J., Shimeles, A., Soderbom M., Tarp, F. (dir.), *Manufacturing transformation: comparative studies of industrial development in Africa and emerging Asia*, New York: Oxford University Press, 136-154.
13. CNUCED (2018). *Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique : Les migrations au service de la transformation structurelle*. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.
14. CNUCED (2021). *Guide sur les zones économiques spéciales en Afrique : Vers une diversification économique à travers le continent*. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.
15. COFACE (2025, 15 septembre). *Études économiques Nigéria*. Accessible à l'adresse : <https://www.coface.com/fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Nigeria>
16. Dinh, H., Palmade, V., Chandra, V., & Cossar, F. (2013). *Light manufacturing in Africa*. Washington DC: The World Bank.
17. FAISE (2025, 15 septembre). *Présentation du FAISE*. Accessible à l'adresse : <https://faise.sn/presentation/>.
18. FRCA (2016), *Compétences techniques essentielles pour l'Afrique : Dimensions des capacités clés nécessaires pour les 10 premières années de l'Agenda 2063*. Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique.
19. Gruenhagen, J. H. (2019). Returnee entrepreneurs and the institutional environment: case study insights from China. *International Journal of Emerging Markets*, 14(1), 207-230.
20. GSMA (2021). *L'Économie Mobile Afrique Subsaharienne 2021*.
21. Gubert, F. & Nordman, C. (2011). Return migration and small enterprise development in the Maghreb. Dans Plaza, S. & Ratha D. (dir.), *Diaspora for development in Africa*. Washington DC : The World Bank.
22. Kektar, S., & Ratha, D. (2011). Diaspora bonds : Tapping the diaspora during difficult times. Dans Plaza, S. & Ratha D. (dir.), *Diaspora for development in Africa*. Washington DC : The World Bank.
23. Kuschminder, K. (2014). Knowledge Transfer and Capacity Building through the Temporary Return of Qualified Nationals to Afghanistan. *International Migration*, 52(5), 191-207.
24. Leblanc, D. (2011). *International Political Economy of Finance and Migration*.
25. Marks, J. (2006). South Africa : Evolving diaspora, promising initiatives. Dans Kuznetsov, Y. (dir.), *Diaspora networks and the International migration skills : how countries can draw their talent abroad*, Washington DC: The World Bank.
26. Marocains du monde (2025, 20 octobre). *Partenariat avec les associations des MDM*. Accessible à l'adresse : <https://marocainsdumonde.gov.ma/partenariat-avec-les-associations-des-mdm/>
27. McAuliffe, M. & M. Ruhs (2018). *État de la migration dans le monde 2018*. Genève : Organisation Internationale pour les Migrations.
28. Ministère de l'Économie et des Finances (2025, 20 octobre). *Adoption, en deuxième lecture, du projet de loi relatif au financement collaboratif "Crowdfunding" par la chambre des représentants*.
29. Mugano, G., (2018). Diaspora Investment and African national economies : cases studies. Dans Hack-Polay, D. & Siwale, J. (dir.), *African diaspora direct investment : establishing the economic and socio-cultural rationale*. Palgrave Studies of Entrepreneurship in Africa.
30. Mullings, B. (2011). Diaspora strategies, skilled migrants and human capital enhancement in Jamaica. Global Networks. *Journal of Transnational Affairs*, 11(1), 24-42.
31. Nafa, A. & Saad, M. (2019). In Search of a Model to Describe the Organization of the Algerian Diaspora Networks. *The International Journal of Technology Management & Sustainable Development*, 18(3), 301-314.
32. Newland, K. & Plaza, S. (2013). *What we know about diasporas and economic development*. Policy brief, Migration Policy Institute.
33. Newland, K., & Tanaka, H. (2011). *Mobilising diaspora entrepreneurship for Development*. Migration information Source, Migration Policy Institute.
34. Nigerian Investment Promotion Commission (2017, 11 janvier). *Nigeria's Diaspora Bond takes off in March*. Accessible à l'adresse : <https://www.nipc.gov.ng/2017/01/11/nigerias-diaspora-bond-takes-off-march/>
35. OIM (2004). *La mobilisation des Africains de la diaspora pour le développement de l'Afrique*. Organisation internationale pour les Migrations.
36. OIM (2019). *État de la migration dans le monde 2020*. Organisation internationale pour les migrations.
37. OIM, (2021). *L'avenir des diasporas*. Organisation internationale pour les Migrations.

38. Page J. (2017). *Industrial Policy in Africa: From State Leadership to the Investment Climate*, African Development Bank, Industrialize Africa: Strategies, policies, Institutions, and financing.
39. Panizzon, M. (2011). France's Codevelopment Program : Financial and Fiscal Incentives to Promote Diaspora Entrepreneurship and Transfers. Dans Plaza, S.& Ratha D.(dir.), *Diaspora for development in Africa*, Washington DC, The World Bank
40. Portail de l'industrie tunisienne (2025, 30 juillet). Nouveau cadre juridique de l'investissement. Accessible à l'adresse : [tunisieindustrie.nat.tn](http://tunisieindustrie.nat.tn)
41. Portail sur les données migratoires (2025, 15 juillet). Statistiques migratoires. Accessible à l'adresse : [https://www.migrationdataportal.org/fr/international-data?i=stock\\_abs\\_origin&t=2020&m=1](https://www.migrationdataportal.org/fr/international-data?i=stock_abs_origin&t=2020&m=1)
42. Saxenian, A. (2005). From brain drain to brain circulation : transnational communities and regional upgrading in India and China. *Studies in Comparative International Development*, 40(2), 35–61.
43. Shneor, R., Zhao, L. & Flaten B-J. (2020). Introduction : From fundamentals to Advances in Crowdfunding Research Practice. Dans Shneor, R., Flaten, B-J & Zhao, L.(dir.), *Advances in crowdfunding : Research and Practice*, Palgrave Macmillan
44. Soumaré I. (2022). *Credit Guarantees: SME Access to Finance and Employment in Africa*. International Labor Organization
45. Speakman, J. & Agaba, D. (2015, 08 Juin). *Connecter la diaspora au développement du commerce, de l'investissement et du transfert de compétences en Afrique*. Adresse accessible : <https://blogs.worldbank.org/fr/voices/connecter-la-diaspora-au-developpement-de-l-afrique>
46. Tittel-Mosser, F. (2021). *Diaspora engagement : Africa*. European Union Global Diaspora Facility.
47. Transparency International (2025, 17 septembre). *IPC 2022 de l'Afrique subsaharienne : la corruption est un facteur aggravant de crises déjà multiples*. Accessible à l'adresse : <https://www.transparency.org/fr/news/cpi-2022-sub-saharan-africa-corruption-compounding-multiple-crises>
48. UNCTAD (2012). *The Least Developed Countries Report 2012 : Harnessing Remittances and Diaspora Knowledge to Build Productive Capacities*. United Nations Conference on Trade and Development.
49. UNCTAD (2020). *Review of Maritime Transport*. United Nations Conference on Trade and Development.
50. Union Africaine (2001). *Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique*. Accessible à l'adresse : <https://www.afristat.org/wp-content/uploads/nepad-fr.pdf>
51. Wang, S., & Cuervo-Cazurra, A. (2017). Overcoming Human Capital Voids in Underdeveloped Countries. *Global Strategy Journal*, 7(1), 36-57.
52. WEF (2017). *The Future of Jobs and Skills in Africa : Preparing the Region for the Fourth Industrial Revolution*. World Economic Forum.
53. Wu, J., & Ma, Z. (2018). Misfit or xenophilia: The impact of overseas work experiences on returnee entrepreneurs' venture capital funding in China. *Nankai Business Review International*, 9(1), 19-32.